

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2005 - Convocation du 16/06/2005
Compte rendu affiché le : 30/06/2005

Présidente de séance : Marie-Louise GUERIN
Secrétaire de séance : Mle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

Présents :

Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILL; M. FORGET; M. MACHURAT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Absents représentés :

M. FERNANDES (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à Mme MARMONIER); M. FAURE (pouvoir à M. POINT); M. LAFFLY (pouvoir à Mme GUERIN); Mme GLATARD (pouvoir à Mme ZUILL); Mle MILLET (pouvoir à Mme LABASOR); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

Objet : Recours à l'emprunt

Lors du débat d'orientation budgétaire, confirmé par l'adoption du budget le 31 mars, la proposition de recourir à l'emprunt pour financer la maison de la musique a été évoquée. Le bâtiment, réalisé par le Conseil Général du Rhône et financé pour la partie clos et couvert par cette collectivité territoriale, doit intégrer prochainement le patrimoine de la commune.

Une consultation, prévue sur la base des règles du code des marchés publics, a été organisée afin de trouver sur le marché le produit le plus intéressant pour la collectivité. À la suite de cette consultation, la banque Dexia Crédit Local a émis une proposition satisfaisante que je vous invite à adopter. Les principales caractéristiques du prêt sollicité sont les suivantes :

- Montant : 1 700 000 euros
- Mode d'amortissement : constant
- Nbre d'échéances trimestrielles : 60 à taux fixe
- Taux d'intérêt : 3,19 % l'an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif de la commune adopté le 31 mars 2005,
- VU la consultation organisée pour sélectionner le meilleur produit,
- Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du code monétaire et financier,

Article 1 – Principales caractéristiques

Montant : 1 700 000 euros

Durée : 15 ans

Objet du prêt : financement des investissements

Conditions financières :

- taux fixe : 3,19 %
- versement de fonds : à la demande de l'emprunteur entre le 14.06.2005 et le 11.07.2005 avec versement automatique le 11.07.2005 des fonds non encore versés.

Échéances :

- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant

Article 2 – Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 – Cet emprunt est prévu à l'opération 75 de l'article 21318.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 juin 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 30/06/2005
Publication ou affichage du 30/06/2005
Paul LAFFLY,
Maire.